© Le Marin - Tous droits réservés - Copie personnelle de op@fromnord.fr



# Place au Feampa

**Après le Feamp, le Feampa permettra de financer des actions concrètes de préservation de la biodiversité marine.**

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) s'est transformé en Feampa l'an dernier afin de mieux prendre en compte l'aquaculture dans le dispositif. Ce fonds européen dédie une enveloppe de 570 millions d'euros à la France jusqu'en 2027 pour encourager une pêche et une aquaculture durables, innovantes et compétitives. *« Les actions liées à la protection de la biodiversité sont un volet parmi l'ensemble des actions*, précise Elsa Jantet, adjointe au chef de bureau de l'évaluation et de la protection des milieux au ministère de la Transition écologique. *Les mesures directes de protection et de restauration du milieu marin sont financées par 25 millions d'euros d'aide. »*

La réduction des captures accidentelles d'espèces protégées, l'augmentation de la sélectivité des engins de pêche, le soutien au réseau d'aires marines protégées, la réduction et la gestion des déchets issus de la pêche et de l'aquaculture sont autant de mesures ciblées par le Feampa. *« D'autres actions concernent la connaissance, qui est l'autre pilier de la protection de la biodiversité*, souligne Hélène Renault, adjointe au chef de bureau d'appui scientifique et des données au sein du ministère de la Mer. *Cela permet de financer par exemple les actions d'amélioration de la connaissance sur l'état des écosystèmes marins et des ressources halieutiques. »*

Le Feamp a ainsi financé des projets permettant de réduire les impacts des activités de pêche sur l'environnement. Par exemple, il a permis des études sur les incidences de certains engins sur les habitats marins (appelées « analyses risque pêche »). Ce travail a contribué à mieux connaître les habitats (leur emplacement, leur état de santé) et permet aux services de l'État de prendre les mesures adéquates à la protection de ces habitats fonctionnels très productifs. *« Cela a amené, par exemple, à proposer des restrictions d'usages de certaines dragues sur des habitats de maërl en Bretagne »*, précise Stéphanie Tachoires, chargée de mission de l'OFB. Le comité régional des pêches de Bretagne a également bénéficié du Feamp pour financer le projet Respect qui a permis de diffuser en 2021 une cartographie des zones d'habitats sensibles que les professionnels peuvent intégrer dans leurs logiciels de pêche. *« On arrive ainsi à des propositions de mesures, mais aussi à un accompagnement de l'activité des marins pêcheurs »*, souligne Stéphanie Tachoires.

## Des projets innovants

Le Feamp a également accompagné l'innovation. Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, en partenariat avec l'organisation de producteurs From Nord, a lancé le projet Tefibio en début d'année 2021 pour définir, tester et promouvoir des filets de pêche durables. Ces filets sont recyclables, biosourcés et biodégradables en milieu marin. *« Les premiers résultats sont encourageants, il faut les conforter*, souligne Thierry Missonnier, directeur From Nord. *La mise au point se fait au fur et à mesure. Trois navires testeront les filets dans trois ports différents cette année. Nous n'avons eu aucun mal à trouver des volontaires. »* Le projet, estimé à 760 000 euros, est financé à 80 % par le Feamp. Une étude de marché a été lancée auprès de tous les professionnels français pour évaluer leur intérêt sur cette innovation.

Line Viera / Office français de la biodiversité

Expérimentation de filet de pêche biodégradable et recyclable par le patron du « Nérïdes II », Jérémy Devogel.

## Le groupe de travail Cosmétique et protection des océans vient d'être lancé dans le cadre de ce programme coordonné par l'association RespectOcéan. Les entreprises doivent devenir des acteurs de la préservation de l'océan et de sa biodiversité.

# 11

Onze millions d'euros, c'est le montant global des interventions des huit parcs naturels marins en 2021 au profit de la connaissance, de la protection du milieu marin et du développement durable des activités. *(Budget OFB hors charges de personnel et plan France relance)*

## État écologique de l'eau

**(Toutes masses d'eau confondues)**

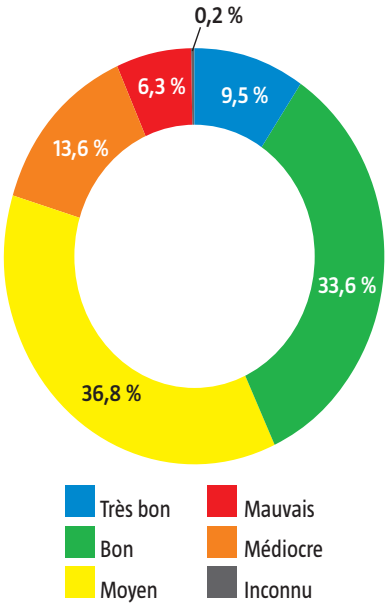


Source : OFB

Selon le dernier rapport de la directive cadre sur l'eau, la proportion de masses d'eau en bon ou très bon état écologique diffère selon leur catégorie. Elle est de 41,4 % pour les eaux de transition et de 51,4 % pour les eaux côtières.